

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

FRANCE RWANDA

Barril dans la nasse judiciaire

L'ancien super-gendarme, trafiquant d'armes, barbouze et mercenaire, Paul Barril, va devoir s'expliquer sur son rôle au Rwanda alors que le parquet a ouvert une information judiciaire à la suite d'une plainte le visant pour complicité de génocide.

Lire page 4



EDITO

Après Serval, les vautours

Comme prévu, l'intervention française au Mali, forte de 4000 soldats français, de moyens matériels aussi coûteux que sophistiqués et de la «chair à canons» de 2000 Tchadiens, a vaincu sans péril les 2000 djihadistes équipés de pick-ups, de mitrailleuses et d'armes légères qui avaient pris le contrôle des localités du nord.

Suite page 3

Sommaire

→P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

→P. 3 EDITO Après Serval, les vautours

→P. 4 & 5 FRANCE RWANDA Paul Barril face à la justice française

→P. 5 FRANÇAIFRIQUE Les fausses barbes d'Olivier Bazin alias "Colonel Mario"
Le procès du cercle de jeux parisien Concorde apporte quelques éléments nouveaux sur un personnage habitué de ces colonnes : le sulfureux Olivier Bazin.

→P. 6 MALI Retour sur le déclenchement de l'opération Serval
Officiellement, c'est dans la précipitation qu'a été déclenchée la guerre au Mali, et pour répondre à l'urgence de la situation que les promesses françaises de non-intervention et les mandats de l'ONU ont été piétinés.

→P. 7 FRANCE Cybersurveillance à la française
Le savoir-faire français en matière de surveillance de masse a franchi un saut qualitatif. La technologie en matière de câbles sous-marins est une autre pierre du même édifice.

→P. 8 & 9 MADAGASCAR "La diplomatie française est dans le brouillard"
Alors que la situation politique est dans l'impasse depuis le report sine die de l'élection présidentielle, le point de vue de Patrick Rakotomalala, représentant de Saraha Georget Rabeharisoa, candidate du parti Hasin'i Madagasikara, le parti vert malgache.

→P. 10 & 11 FRANCE Nourrir les requins pour lutter contre la faim ?
En dépit des effets d'annonce, le volet agricole et alimentaire de l'aide au développement française reste ancré dans une logique ultralibérale, au grand dam des ONG et pour le plus grand bonheur des entreprises.

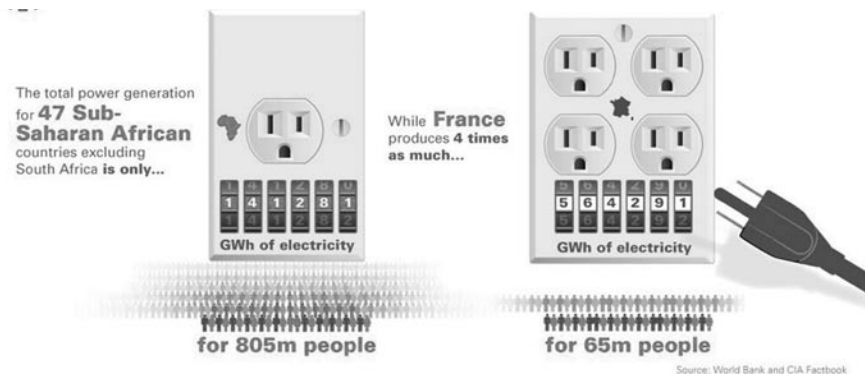
→P. 12 LES BRÈVES DE L'AGRO-INDUSTRIE

Solidarité gouvernementale

L'attribution du deuxième terminal à conteneurs d'Abidjan au groupe Bolloré n'en finit pas de faire des vagues... jusqu'au sein du gouvernement ivoirien. Le ministre du Commerce, Jean-Louis Billon, s'y est publiquement opposé. Précisons que son frère est à la tête d'une entreprise qu'il a lui-même dirigée et qui était en concurrence avec Bolloré. En 2004 déjà, en tant que président de la Chambre de commerce et d'industrie, il avait dénoncé les conditions dans lesquelles, en pleine guerre civile, Bolloré avait obtenu de gré à gré et de manière très avantageuse la gestion du premier terminal. Aujourd'hui, à un journaliste du *Nouvel Observateur* (5 juin) qui lui demande : « Vous dites que Bolloré s'est payé un monopole... Êtes-vous en train de parler de corruption ? », il lâche : « En 2004, quand je critiquais vivement le contrat sur le premier terminal, j'avais été approché par quelqu'un du groupe Bolloré. Cette personne m'avait fait des propositions pour que je révisais ma position, mais je n'avais pas cédé. Je ne serais pas surpris si demain on me disait qu'il y a eu des problèmes de gouvernance dans l'attribution du deuxième terminal. »

Bruguière sévit encore

Si l'on doit mesurer le professionnalisme de l'ex-juge Bruguière à l'aune de son instruction, plus politique que judiciaire, dans l'affaire de l'attentat du 6 avril 1994 qui a été le signal du coup d'envoi du génocide au Rwanda, on peut s'étonner qu'il soit aujourd'hui haut représentant de l'Union européenne auprès des États-Unis pour la lutte contre le financement du terrorisme dans le cadre du « Terrorism Finance Tracking Programme/ SWIFT ». Fin juin, Bruguière était en Mauritanie pour y rencontrer le président mauritanien, l'ex-putschiste Ould Abdel Aziz. La rencontre s'est déroulée en présence de l'avocat du président mauritanien dans l'affaire qui l'oppose à Noël Mamère. Le député français l'avait accusé de parrainer le trafic de drogue dans la région. Le procès doit avoir lieu en 2014. A l'issue de cet entretien, Bruguière a salué les acquis consentis en matière de la liberté d'expression, le renforcement de la démocratie, et la lutte contre le terrorisme depuis l'ascension du président Ould Abdel Aziz au pouvoir. Il est bien le seul.



La France et ses 65 millions d'habitants produisent quatre fois la quantité d'électricité produite par 47 pays de l'Afrique sub-saharienne qui abritent 805 millions personnes.

Hollande et la Françafrique normalisée

Mardi 25 juin, François Hollande recevait à l'Élysée une délégation de quarante grands patrons chinois, pour les inviter à investir dans l'Hexagone... et au-delà : « Investir en France, c'est avoir accès au marché européen. C'est avoir également une coopération de haut niveau, en matière technologique ; c'est embrasser un savoir-faire, une qualité de main-d'œuvre, en France. C'est aussi une porte d'entrée avec l'Afrique, et nous sommes prêts à travailler ensemble pour conquérir des marchés tiers. » Ce sont les Français qui ont la clef ? Hélas pour Hollande, réduit à vanter le fameux « savoir-faire français » des réseaux françafricains, les Chinois n'ont besoin de personne pour entrer en Afrique. Et puis, tout ce petit monde n'a pas attendu François Hollande puisque, par exemple, le groupe Bolloré a créé une société au Gabon avec la fille d'Omar Bongo, Pascaline Bongo dans le fauteuil de PDG, pour vendre la clef de l'Afrique aux Chinois.



Banque africaine de développement (BAD) du palmier à huile

La BAD a approuvé le 26 juin un prêt de 80 millions de dollars au géant singapourien du palmier à huile, Olam, pour des investissements dans des unités de transformation de blé et de production d'huile de palme en Afrique. Le prêt est en fait concédé à une filiale « africaine » : Olam Aviv Investment Holdings Mauritius, holding détenue à 100 % par la firme mais qui profite de la fiscalité accueillante de l'île Maurice, paradis des fonds d'investissement dans l'agroindustrie africaine. Toutes les populations africaines qui luttent contre l'avancée du palmier à huile, à l'instar de la société civile gabonaise vent-debout contre un immense projet de palmeraie Olam au détriment de la forêt, peuvent remercier « leur » institution financière internationale.

Burkina : Guigou a le bagou pour Blaise

Le 5 juin, Elisabeth Guigou, présidente de la commission des Affaires étrangères a déclaré à l'issue de l'audition du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, devant la commission : « Monsieur le Président de la République, merci. Ces applaudissements, qui ne sont pas systématiques dans notre Commission, témoignent de notre gratitude pour le rôle que vous jouez et pour la vision que vous avez du développement de votre pays et du continent africain ». Cécité, mauvaise foi, ou ignorance ?

Ces applaudissements et cette déclaration interviennent alors qu'un profond mouvement de révolte traverse le Burkina Faso et que cette fois c'est l'opposition politique unie, une première dans ce pays, qui en a pris l'initiative. Au point que la population a manifesté massivement dans tout le pays ce 29 juin pour protester contre la mise en place du Sénat, s'opposer à toute tentative de modification de l'article 37 de la Constitution qui permettrait à Blaise Compaoré de se représenter aux prochaines présidentielles en 2015 et pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Quant à la vision du développement de son pays, il semble bien que Blaise Compaoré en ait plutôt une vision très restreinte puisque les retombées de la croissance, profitent essentiellement à son clan.

À lire aussi sur survie.org
deux articles
supplémentaires

MALI Une élection mais pas de solution

Tenir une élection présidentielle à tout prix, non pas pour déterminer ce que souhaitent vraiment les populations, mais pour redonner une apparence de légitimité à une oligarchie qui a largement contribué au déclin du pays : c'est le pari hasardeux que la France est en train d'imposer au Mali avec l'accord de Ouagadougou. Le MNLA sanctuarisé à Kidal.

Ce que ne résoudra pas Serval

L'opération Serval ne peut et ne va résoudre que la question du contrôle du nord du Mali par les groupes armés. La crise malienne est le fruit de la convergence complexe de plusieurs facteurs, notamment celui de la situation qui prévalait au nord avant janvier 2012, celui du contexte régional et celui de l'effondrement du système politique à Bamako.

Après Serval, les vautours

Suite de la page 1.

Les villes du nord du Mali ont été rapidement reprises et une offensive dans le désert a neutralisé le sanctuaire des djihadistes dans le massif montagneux des Ifoghas. Environ 500 djihadistes, 75 soldats maliens, 38 tchadiens et 6 français ont trouvé la mort au cours de l'intervention. Personne n'a évalué le nombre de civils tués lors des combats, bombardés ou victimes de représailles, féroces des deux côtés. Près de 500 000 habitants du Nord Mali, soit un sur trois, se sont réfugiés dans les pays limitrophes ou repliés au sud du Mali, amassés dans des camps où ils vivent dans la plus grande précarité. L'intervention a coûté un million d'euros par jour pendant les combats, à peine moins ensuite.

Bien loin de l'avoir résolu, la guerre aura exacerbé le conflit ethnique et religieux au Nord Mali. La région est si peu pacifiée que son occupation durable est organisée, un vrai pactole pour les militaires : la France y restera en force, laissant, au terme d'un éventuel retrait, un contingent «parallèle» d'un millier d'hommes et la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite Africaine (MISMA) va y déverser plus de 12 000 soldats. On ne sait ce que sont devenus les islamistes radicaux qui sont parvenus à s'enfuir, notamment Lyad ag Ghali, leader historique du mouvement touareg Ansar Dine. Quant au MNLA, à l'origine du conflit début 2012, aujourd'hui revenu dans son bastion de Kidal grâce à la victoire française, il n'a pas déposé les armes, bien qu'il vienne de signer un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement par intérim. La France veut l'imposer comme unique partie à la négociation sur le sort du Nord Mali, qui représente les deux tiers de la superficie du Mali,

alors que les Touaregs ne représentent qu'un tiers de la population de ce territoire, composée pour deux tiers d'ethnies noires de Peuls et de Songhaï. On comprend dans ces conditions le mécontentement grandissant des Maliens, dont les manifestations sont réprimées : dix-neuf citoyens maliens sont en prison pour avoir manifesté.

La guerre aura quand même fait des heureux. Le 15 mai, à Bruxelles, une réunion de bailleurs de fonds internationaux a décidé de prêter 3,25 milliards d'euros au Mali. Les affairistes français se précipitent d'ores et déjà pour recueillir cette manne : ils doivent rencontrer le gouvernement malien début juillet, sous la conduite de Michel Roussin, vieux crocodile du marigot français, ex-barbouze devenu bras droit de Chirac à la mairie de Paris, condamné pour complicité et recel de corruption dans l'affaire des marchés publics d'Ile-de-France, aujourd'hui conseiller à la présidence d'EDF après avoir été vice-président du groupe Bolloré et avoir présidé le comité Afrique du Medef. EADS compte bien vendre des avions et des hélicoptères. Securicom, société de sécurité dirigée par un ex-général français, proposera ses services. Dès à présent, des sociétés françaises ont été retenues, sans véritable appel d'offres, pour organiser l'élection présidentielle, dont François Hollande a exigé la tenue avant fin juillet : Safran pour le matériel électoral, 10 milliards de CFA ; Albatros pour rénover l'état-civil malien, 3,5 milliards de CFA. Qui remboursera toutes ces dépenses stratégiques destinées à contrôler le Mali ? Les Maliens bien sûr, pauvres entre les pauvres que l'intervention française aura encore appauvris.



AIDE INTERNATIONALE AU MALI

Odile Tobner

GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

Paul Barril face à la justice française

De nouveaux ennuis judiciaires se profilent pour l'ancien gendarme Paul Barril alors que le parquet a ouvert une information judiciaire à la suite d'une plainte le visant pour complicité de génocide.

Une qualification gravissime contenue dans la plainte déposée le 24 juin dernier par l'association Survie, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et la Ligue française des droits de l'homme (LDH) qui s'appuie notamment sur l'accord d'assistance de fourniture d'armes et de munitions et de formation et d'encadrement, signé le 28 mai 1994, par Barril et le Premier ministre du Gouvernement intermédiaire rwandais (GIR), Jean Kambanda. Cette plainte s'appuie également sur la jurisprudence du Tribunal Pénal International : « *un accusé est complice de génocide s'il a sciemment et volontairement aidé, assisté ou provoqué une ou d'autres personnes à commettre le génocide, sachant que cette ou ces personnes commettaient le génocide, même si l'accusé n'avait pas lui-même l'intention spécifique de*

détruire en tout ou en partie le groupe national, ethnique, racial ou religieux visé comme tel. »

Paul Barril est particulièrement au fait de la situation politique au Rwanda. Il travaille en effet depuis 1989 avec les autorités rwandaises avec lesquelles il a été mis en contact par l'intermédiaire de François de Grossouvre, l'homme de l'ombre de François Mitterrand. La liste de ses contacts rwandais recouvre les cercles du pouvoir : Habyarimana, Sagatwa, Singaye, Nsengiyumva, Bagosora, Bizimungu, Kabiligi... Il affirme même avoir été en contact régulier avec la rébellion, le Front Patriotique Rwandais (FPR). Puis en avril 1994, pendant le génocide, Paul Barril est au Rwanda : il sait donc ce qui s'y passe. Par ailleurs, les acteurs qui suivaient à l'époque la politique rwandaise connaissaient l'existence d'un risque de génocide. Après les enquêtes des organisations de défense des droits de l'homme en 1992 et 1993 sur les massacres qui avaient déjà eu lieu, l'ONU se penche sur le dossier rwandais et réalise une enquête sur place en avril 1993. Le rapport de l'envoyé spécial Bacre Waly Ndiaye paraît le 11 août 1993, et décrit déjà l'implication des autorités dans les massacres, la formation des miliciens par les FAR, la distribution d'armes de guerre à des

civils et l'utilisation des médias pour inciter à la haine.

Un contrat d'armement en plein génocide

Avec plus d'un mois de retard, le 17 mai 1994, alors que le génocide est en cours, l'ONU vote la résolution 918 qui instaure un embargo sur les armes car les miliciens et militaires de l'armée rwandaise (FAR) tuent certes à l'aide de machettes, mais aussi avec des fusils de guerre, des grenades et même dans certain cas à l'aide de mortiers comme à Bisesero.

Une dizaine de jours plus tard, le 28 mai, Jean Kambanda, Premier ministre du gouvernement génocidaire, signe donc avec Paul Barril un contrat d'« assistance » pour 2 millions de cartouches de calibre 5,56 et 7,62, des milliers de grenades à main, de grenades à fusils, d'obus et de mortiers, ainsi que de la formation et de l'encadrement. Montant du contrat : 3,13 millions de dollars. Un acompte de 1,2 millions de dollars est versé à Paul Barril par l'attaché militaire de l'ambassade du Rwanda à Paris, le Lieutenant-colonel Ntahobari, sur ordre du ministre de la Défense Augustin Bizimana.

Plusieurs témoignages recueillis par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) prouvent que les types d'armes que Paul Barril s'était engagé à fournir ont servi au génocide. Dans un télégramme daté du 12 juin 1994, le préfet Kayishema, condamné par le TPIR pour génocide, avait réclamé des munitions pour commettre le génocide à Bisesero. Détail de la demande : « *grenades à fusils, grenades à main, cartouches pour R4 [un fusil d'assaut de calibre 5,56...]* ». Jean Kambanda, condamné à la prison à vie pour génocide, le reconnaît d'ailleurs dans des aveux écrits au TPIR : il a distribué des armes à des miliciens et des civils dans le but de commettre le génocide.

Un contrat partiellement exécuté

Un compte-rendu de réunion des FAR en exil au Zaïre de septembre 1994 nous apprend que l'essentiel de ce contrat du 28 mai n'a cependant pas été honoré par Paul Barril : « *L'opération TURQUOISE NE voulant PAS superposer avec toute autre coopération française avec le Rwanda a fait rater la mission BARRIL* ». Cette phrase prouve néanmoins que la non-

L'HISTOIRE

Des mercenaires français impliqués dans le massacre de Bisesero ?

Dans un article documenté, un des meilleurs connaisseurs du dossier, le journaliste Jean-François Dupaquier ouvre d'autres pistes quant à la présence de Barril au Rwanda et non des moindres : « *Bien d'autres questions sont posées sur le rôle de Paul Barril et de son équipe de mercenaires français embauchés par le «gouvernement génocidaire» et présents au Rwanda durant le génocide. Plusieurs d'entre-eux semblent s'être trouvés sur les collines de Bisesero à la mi-mai 1994 pour conseiller l'extermination des Tutsi qui s'y étaient rassemblés au nombre d'environ 50 000 et qui menaient une défense désespérée. Un des mercenaires de l'équipe, peut-être révolté par le «travail» qui lui était assigné, a été tué par un milicien interahamwe le 20 ou 21 juin 1994. Le milicien a été convoqué par le Premier ministre Jean Kambanda, peut-être moins pour le sermonner que pour lui imposer le silence sur cet «accident professionnel». Les sites français de mercenaires qui prétendent «rendre hommage aux nôtres tués au combat» se sont bien gardés de citer son nom et les circonstances de son décès.* » (Afrikarabia, 26 juin)

exécution du contrat n'est pas du fait de Paul Barril. Or en droit, la seule tentative du crime de complicité de génocide est punissable. Par ailleurs, ce même compte-rendu indique que le contrat a néanmoins été effectué pour un montant de 130 000 dollars, auquel il est fait référence dans le contrat sous la forme « *la première mission* ». Les génocidaires en exil au Zaïre voudraient donc récupérer auprès de Paul Barril la somme de 1,07 millions de dollars. Une lettre d'Augustin Bizimana au Premier ministre Jean Kambanda, en date du 13 septembre 1994, précise à propos d'« *un certain ancien capitaine de la Gendarmerie française nommé BARRIL* » qu'« *il faudrait par conséquent récupérer le solde après avoir réglé les factures du Capitaine BARRIL dont 130.000 \$ USA de location d'un avion utilisé par son équipe en mai 1994.* »

19 ans d'attente

L'Etat français était au courant depuis le printemps 1994 d'au moins une partie de ces activités de Paul Barril, y compris de l'existence de ce contrat. Pourquoi, pendant toutes ces années, ces éléments n'ont-ils pas été fournis au parquet pour ouverture d'une enquête ? Et qui est le responsable français qui a proposé que le capitaine Barril soit promu au grade de commandant de réserve de la gendarmerie à l'été 1994 ?

Il a donc fallu une plainte 19 ans plus tard pour qu'une instruction judiciaire soit enfin ouverte. Cette instruction devrait, entre autre, permettre d'éclaircir le contenu de cette « première mission », ainsi que la mention, dans ce même compte-rendu des FAR en exil, de l'existence « d'autres contrats du genre »...

Quant à la phrase « *L'opération TURQUOISE NE voulant PAS superposer avec toute autre coopération française avec le Rwanda a fait rater la mission BARRIL* », elle peut être interprétée de multiples façons. L'armée française prétend ne pas avoir de lien avec Barril, sous prétexte qu'il agit à titre privé, comme mercenaire. Or peu après le génocide, en 1998, la revue de stratégie de l'armée, *Défense Nationale*, publie un article sur le recours de l'armée aux mercenaires, adaptés aux opérations clandestines, et inévitables pour les interventions au milieu de populations en armes en guerre civile. L'auteur de l'article n'est autre que le commandant Grégoire de Saint-Quentin, assistant militaire technique à la mission militaire de coopération au Rwanda en 1994. A ce titre, il conseillait le bataillon paracommando de l'armée rwandaise - régiment qui allait devenir le fer de lance du génocide.

Groupe Rwanda

Les fausses barbes d'Olivier Bazin alias "colonel Mario"

Le procès du cercle de jeux parisien Concorde (Billets d'Afrique n°165) apporte quelques éléments nouveaux sur un personnage habitué de ces colonnes : le sulfureux Olivier Bazin.

Déjà épinglé par *Billets d'Afrique* (n°186), il est en effet l'un des accusés de cette affaire de blanchiment présumé d'argent sale du grand banditisme. A ses côtés, parmi les prévenus, des barons du milieu corso-marseillais, le banquier suisse François Rouge et... Paul Barril. En 2007, Rouge veut reprendre le contrôle du cercle de jeux Concorde dans lequel il vient d'investir beaucoup d'argent. Il contacte Patrick Devedjian, qui avait intercédé pour la réouverture du cercle de jeux en 2005, puis fait appel aux services de Barril pour menacer leurs rivaux dans la gestion du cercle. Le supergendarme refile l'affaire à son ami Bazin, qui y voit l'opportunité de tirer profit des relations angolaises de Rouge. « *La reconquête de territoire prônée par Olivier Bazin, qui prévoit la corruption de juges et de policiers, l'exercice de pressions et envisage même « des solutions radicales et définitives », ne sera finalement jamais mise en œuvre.* » (Reuters, 27 mai). Pas plus que le contrat pétrolier Angola, que Bazin espérait comme contrepartie. Tout au plus Rouge lui a-t-il obtenu une entrevue avec le ministre du pétrole angolais. Le petit jeu de dupes entre Bazin et Rouge s'est arrêté fin 2007 avec une vague d'arrestations à laquelle Rouge avait d'abord échappé, alerté par « l'Arménien », avant de tomber, lors d'un traquenard tendu par Bazin. Concernant Barril et Bazin, à l'issue du procès, les procureurs ont requis la relaxe pour association de malfaiteurs et seulement dix mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende. Contre « *le financier volontairement occulte* » François Rouge, quatre ans de prison dont un an avec sursis ont été requis.

Des barbouzeries en stock

En guise de présentation, à l'audience, Olivier Bazin se dit être dans le BTP – d'après le *curriculum vitae* qu'il a

posté sur internet, il est directeur de Petroleum Logistic Material, société de services pour l'industrie pétrolière et le BTP au Gabon. Mais devant les juges, il reconnaît aussi « *avoir été un agent de renseignement non officiel au Darfour pour le compte du Quai d'Orsay, avoir aussi tenu un casino - « 30 m² pas plus » - à N'Djamena ou avoir négocié, en 2002 à Paris, des lingots d'or pour le compte d'Ali Bongo, fils d'Omar Bongo, alors président du Gabon* » (*La Provence*, 06 juin). Nous voilà rassurés, Bazin est à la hauteur de sa réputation barbouzarde.

Dulas, Bazin un tandem sulfureux

En revanche, pas un mot de son tandem avec Robert Dulas, inlassable émissaire francoafricain dans la bande sahélo-saharienne (*Billets d'Afrique* n°221). Ces deux personnages se sont déjà croisés en Côte d'Ivoire, sous la junte du général Robert Guéi en 1999. Ils en repartent tout deux en 2001, alors que le régime Gbagbo connaît ses premières tentatives de déstabilisation. Plus tard, et peu de temps avant le coup de filet dans l'affaire du cercle Concorde, on retrouve Bazin et Dulas dans une curieuse affaire de coup d'état sur fond de vente d'armes au Cameroun (*Billets d'Afrique* n°186). C'est aussi dans cette même période que la presse algérienne évoque le rôle de Robert Dulas et d'une « *organisation française Mario* » dans des libérations de militaires maliens, otages de l'Alliance Touareg Nord-Mali pour le Changement (ATNMC) d'Ibrahim Ag Bahanga. Difficile de ne pas faire le rapprochement avec le Colonel Mario, surnom que se donne volontiers Olivier Bazin.

David Mauger

Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs
bda@survie.org

MALI

Retour sur le déclenchement de l'opération Serval

Officiellement, c'est dans la précipitation qu'a été déclenchée la guerre au Mali, et pour répondre à l'urgence de la situation que les promesses françaises de non-intervention et les mandats de l'ONU ont été piétinés.

L'association Survie a déjà rapporté dans ses publications, avant et après le déclenchement de cette opération, les éléments qui accréditent au contraire la thèse d'une opération préméditée et planifiée de longue date. Notre *guerre secrète au Mali*, le dernier livre des reporters du *Figaro*, Isabelle Lasserre et Thierry Oberlé, qui ne cachent pas leur admiration pour une intervention si bien menée, apporte de l'eau à notre moulin. Si l'on en croit les témoignages et confidences qu'ils ont recueillis, c'est en 2009 qu'est élaboré le plan « Requin » pour traquer AQMI au Mali, qui sera très largement repris. Entre mai et août 2012, « le principe de l'intervention est acquis ». Les militaires français ont également anticipé « le fait qu'ils devraient, le jour venu, agir seuls ». Mieux, « ils ont toujours rêvé d'y aller seuls, pour être plus efficaces » selon « un proche de l'ancienne équipe au pouvoir ». C'est ensuite fin octobre que « la décision d'utiliser des chasseurs bombardiers et d'envoyer des hommes à terre est formalisée, par écrit, bien avant le début de la guerre ». Soit juste avant que Hollande ne déclare à nouveau que la France n'interviendrait « en aucun cas elle-même au Mali » et se contenterait de « soutenir logistiquement et par la formation » les forces africaines...

«Une liste de prétextes a été établie»

Parallèlement « depuis le 26 juin 2012, dans le secret des quartiers généraux, une liste de prétextes qui justifieraient une rapide intervention française a été établie. Parmi eux, l'exécution

d'un otage ou un mouvement menaçant des jihadistes. » Comme le rappellent les auteurs, « personne n'a jamais eu, depuis, la preuve que les groupes jihadistes entendent s'emparer de la capitale malienne », mais selon un officier général, « ce prétexte était parfait », et cela même si d'autres auraient pu faire l'affaire. Pourquoi les groupes narcosalaafistes armés qui occupent le Nord ont-ils cru pouvoir mener une offensive en direction du Sud ? Une « énorme erreur stratégique » selon les commentateurs, puisqu'ils auraient sous-estimé la détermination de la France à intervenir militairement. Cette erreur a-t-elle été encouragée s'interrogent les auteurs ?

Une «scénarisation» de la France au Mali ?

Oui, répond catégoriquement une autre publication. Dans un dossier assez détaillé du n°77 de la revue *Navire et Histoire* (revue surtout dédiée à l'étude des marines militaires), le rédacteur en chef, Frédéric Stahl, tout aussi admiratif de l'intervention française, affirme d'une part qu'Ansar Dine est tombé dans « un piège tendu par Paris », et d'autre part que l'importance de son offensive a été délibérément exagérée dans les médias pour les besoins de la cause. « Les terroristes à Bamako dans 48 heures » : la scénarisation de la France au secours au Mali », résume-t-il. Lasserre et Oberlé ne reprennent pas à leur compte cet aspect de la « manœuvre médiatique » et ne tranchent pas la première question.



Ils se contentent de rapporter : « Une question suscite l'embarras de certains de nos interlocuteurs : la France, ou quelque puissance étrangère autre, a-t-elle provoqué la descente des jihadistes vers le sud, afin, justement, de créer ce prétexte nécessaire à l'action, avant que les conditions météo ne se détériorent – extrême chaleur et vents de sable à partir du mois d'avril – et n'obligent à reporter l'opération militaire ? (...) Les principaux chefs d'AQMI, qui se contentaient de gérer leur sanctuaire du Nord, ne voulaient pas franchir la ligne de démarcation. A qui profite le crime, si ce n'est à la France ? Peut-être à l'Algérie, qui s'opposait au déploiement d'armées africaines dans cette zone saharienne qu'elle considère comme son arrière-cour. »

Des zones d'ombre subsistent donc incontestablement, mais une chose est claire : certains mensonges de la guerre française contre le terrorisme ont fait long feu.

Raphaël Granvaud

FRANCE

Cybersurveillance à la française

Depuis la révélation de l'affaire Amesys par Reflets.info (Billets n°214), on sait que le savoir-faire français en matière de surveillance de masse a franchi un saut qualitatif. La technologie en matière de câbles sous-marins est une autre pierre du même édifice.

Pour augmenter ses profits, l'équipementier télécoms Alcatel-Lucent veut sacrifier sa branche dédiée aux câbles optiques sous-marins. En janvier, Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'économie numérique, réagissait dans une interview aux Échos (13 janvier) : « C'est une activité stratégique pour connecter l'Outre-Mer et tout le continent africain en haut débit. Il y a aussi un enjeu lié à la cybersurveillance et la sécurité du territoire. Nous sommes favorables à une solution qui maintienne l'intégrité d'Alcatel-Lucent Submarine Networks (ASN) et son ancrage national. Je rappelle que d'éventuelles prises de participation seraient de toute façon soumises à une revue du Trésor au titre du décret sur l'investissement étranger en France. » Deux hypothèses sont sur la table. Le rachat par Orange Marine des navires câblés d'Alcatel. Ou bien une prise de participation du fonds stratégique d'investissement. La création en 2008 de ce fonds souverain français répondait à une demande du secrétariat général de la Défense et de la Sécurité Nationale (ex-SGDN) de munir la France d'un fonds similaire à In-Q-Tel, le fonds d'investissement de la CIA. Ces éléments montrent qu'au-delà de l'enjeu économique, ASN est un élément du dispositif de renseignement français.

Cybersurveillance

Mais quel est le statut légal de la cybersurveillance, au nom de laquelle il faudrait sauver ASN ? En France, la loi prévoit deux sortes d'écoutes. Celles qui ont lieu au cours d'une enquête judiciaire et les écoutes administratives, menées par les services de renseignement dans le cadre de la sécurité nationale et la préservations des intérêts économiques et scientifiques

français. Mais qu'en est-il de l'activité des services de renseignement français à l'étranger ? En janvier 2012, la *Lettre du Continent* nous apprenait l'existence de bureaux de la DCRI à l'étranger, citant l'exemple du Gabon !

Tirer le câble

Pour prendre la mesure de la surveillance à grande échelle, on peut s'en remettre à Erard Corbin de Mangoux (ex-patron de la DGSE). « À la suite des préconisations du Livre blanc de 2008, nous avons pu développer un important dispositif d'interception des flux Internet » (Commission de Défense de l'Assemblée, 20 février). Et appliquer la méthode des journalistes de Reflets.info, qui consiste à tirer le câble. Dans leur cas, c'était le câble optique Europe India Gateway (EIG), qui mène jusqu'en Inde, via (au hasard) Tripoli, Djibouti... Sur ce chemin donc, la Libye et Djibouti sont deux pays avec lesquels la France a des accords de défense. Le premier est celui du scandale Amesys (Billets d'Afrique n°214). Le second est cité par l'ex-patron de la DGSE comme un exemple de poste de renseignement commun avec la direction du Renseignement militaire : « Nous avons entrepris de fédérer les systèmes d'information de nos services, ce qui nous permet aujourd'hui d'échanger des flux d'information. » Corbin de Mangoux insiste à la fin de son audition sur la nécessité de déployer un système d'écoutes à grande échelle : « Le véritable enjeu économique et technologique, pour lequel tout est à construire, est le traitement automatisé des données dont la quantité ne cesse de croître. »

Tentacules africains

Pour revenir à l'implication d'ASN en Afrique, évoquée par Fleur Pellerin, les deux principaux câbles sous-marins sont maintenant West Africa Cable System (WACS) et Africa Coast to Europe (ACE). Tous deux ont été installés par Alcatel-Lucent.

Le premier appartient à un consortium majoritairement sud-africain. Le second appartient majoritairement à Orange et aboutit en Bretagne (à Penmarc'h). ACE dessert en particulier trois pays



Le câble sous-marin ACE (Africa Coast to Europe) dessert 23 pays entre la France et l'Afrique du Sud.

avec lesquels la France a des accords de défense depuis toujours : le Sénégal, la Côte-d'Ivoire et le Gabon.

Selon Reflets.info, le Gabon est justement l'un des pays de déploiement d'Eagle, la technologie de surveillance de masse d'Amesys. Dans le cas libyen, selon les documents de Takieddine révélés par Mediapart, Claude Guéant et Brice Hortefeux ont entrepris ce qu'il fallait pour « favoriser les relations entre la Grande Jamahiriya et la France dans le cadre de la sécurité intérieure et des coopérations décentralisées », rendant possible la vente d'Eagle.

Une question que la presse ivoirienne se posait il y a six mois ressurgit logiquement : quel était l'objet de la très discrète visite de Claude Guéant à Abidjan en décembre dernier, lorsque n'étant plus ministre, il fut pourtant reçu par le premier ministre et le président ivoiriens ? Complétons cette interrogation : la date de cette visite avait-elle un lien avec la mise en service du câble ACE ? Et pour reprendre le thème d'une question du député PS Daniel Goldberg à Guéant dans le cas libyen, « Monsieur Guéant, votre visite en Côte d'Ivoire avait-elle un lien avec la mise en place d'un système de surveillance ? »

David Mauger

MADAGASCAR

« La diplomatie française est toujours

Alors que la situation politique est dans l'impasse depuis que l'élection présidentielle, prévue d'abord le 8 mai, puis le 24 juillet et désormais reportée *sine die*, *Billets d'Afrique* a recueilli le point de vue de Patrick Rakotomalala, représentant de Saraha Georget Rabeharisoa, candidate du parti Hasin'i Madagasikara, le parti vert malgache.

Billets : Quatre ans après le putsch, la situation est toujours figée avec toujours cette crise politique. Quelles sont les solutions pour sortir de cette impasse ?

PR : Une solution se dessine peut-être parce qu'il y a un certain consensus autour de l'idée d'élections. Une grande partie des Malgaches souhaite que ça bouge après 4 ans d'immobilisme. En revanche, une frange de la société dit que Madagascar n'est pas prête à une élection qui verrait la victoire d'une faction sur l'autre. Pour eux un tel cas de figure ne serait pas propice à un apaisement politique.

Les conditions d'une élection sincère sont-elles réunies? Le doute subsiste tout de même..

Il y a toujours des doutes dans la mesure où l'instance juridique compétente, en contradiction avec elle-même et au prix d'acrobaties, a validé des candidatures en dehors du champ fixé légalement. Une décision qui sort du champ juridique et qui est éminemment politique. Ce n'est donc pas très rassurant. Par ailleurs le comportement erratique de Andry Rajoelina et des dirigeants en place désespérément accrochés à leur pouvoir peut laisser craindre les pires scénarios.

Et la distorsion des moyens entre les candidats ?

C'est aussi un gros problème. Il n'y a aucune transparence sur les financements de campagne. Certains ont thésaurisé de manière plus ou moins douteuse pendant 4 ans un trésor de guerre pour s'acheter

un succès électoral, quand leur lobbying ou leurs moyens antérieurs ne leur ont pas permis de se constituer d'énormes cagnottes. On parle de budgets de campagnes de centaines de milliards d'Ariary (1 euro = 2900 Ariary).

Alors élection ou clientélisme ?

On peut craindre en effet le clientélisme d'autant qu'il y a un mépris d'une partie de la classe politique, dont on peut douter de la vocation démocratique, qui consiste à dire : *hhh*. C'est insupportable quand on prétend parler de démocratie. L'impasse politique actuelle ne résulte pas seulement des quatre dernières années même si ces quatre ans ont exacerbé les rancœurs et les rivalités. En définitive, depuis l'indépendance il y a 60 ans, les pratiques démocratiques se sont délitées régulièrement

Dans ce contexte, à quoi sert la candidature de Saraha Georget Rabeharisoa ?

Le seul point positif qui ressort de ces quatre dernières années, c'est la prise de conscience de bon nombre d'acteurs qui

ont trop souvent retenu leur parole. On peut dire que le drame humain engendré par une situation sociale dramatique en terme de santé, de précarité, de chômage ou de déscolarisation a réveillé les consciences. On ne peut pas accepter cette spirale infernale d'autant qu'il y a une violence latente qui est inquiétante. Il n'y a pas de solution immédiate. Mais en même temps, il n'existe pas, peu ou prou, de projets politiques aujourd'hui à Madagascar. Ceux-là se limitent à la sauvegarde d'intérêts, de rentes et de prébendes. Il y a donc d'autres valeurs à véhiculer avec la conviction que seuls des dirigeants neufs, déterminés et intègres seraient à même de redresser une situation devenue insupportable pour beaucoup. La ligne politique adoptée par le parti Vert de Saraha Georget s'inscrit d'une part sur une volonté de rejet de l'ancienne classe politique en prônant le refus absolu de toute forme d'alliance ou de collusion avec des réseaux ou des acteurs entachés par les pratiques des anciens régimes. Le contenu du projet de Saraha Georget Rabeharisoa s'inscrit, d'autre part, sur la ligne de l'écologie politique. Madagascar

Retour à la case départ après quatre ans de «transition»

L'HISTOIRE

La crise malgache a débuté en 2009 avec le renversement de Marc Ravalomanana par le maire d'Antananarivo, Andry Rajoelina, devenu président non élu d'une Haute autorité de la Transition. Depuis, on ne compte plus les péripéties de négociations devant aboutir à une feuille de route de sortie de crise sur fond d'une sourde bataille d'influence entre la France, les Etats-Unis et les puissances régionales comme l'Afrique du Sud. La présidentielle, prévue le 8 mai, décalée d'abord au 24 juillet et désormais reportée *sine die*, devait permettre de mettre fin au régime de transition. Pour ce faire, plusieurs figures ne pouvaient concourir à la magistrature suprême: Rajoelina et les deux ex-présidents, Ravalomanana et Ratsiraka. Quatre ans plus tard, Madagascar est donc au même point, prise en otage par une classe politique soucieuse de préserver ses prébendes et des acteurs extérieurs coupables d'ingérences. L'ex-président Didier Ratsiraka veut prendre sa revanche contre le clan Ravalomanana qui l'a obligé à s'exiler en 2002 après son second mandat. Andry Rajoelina qui n'a pas démissionné dans les délais impartis a déposé sa candidature hors délai et renié sa promesse de ne pas se présenter estimant que Marc Ravalomanana n'a pas tenu son engagement de ne pas se présenter non plus, avec la candidature de son épouse. La décision de la Cour électorale spéciale malgache d'accepter ces trois candidatures illégales a provoqué la colère du Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) qui rassemble tous les représentants de la communauté internationale à Madagascar qui a suspendu le financement du scrutin.

dans le brouillard »

ne peut pas voir consommer ses ressources naturelles sans s'interroger sur les grands équilibres. Le premier postulat, c'est donc de réduire les inégalités, combattre les injustices et réguler l'utilisation des ressources. La devise du parti, « la terre, l'eau, l'environnement », un discours centré sur le développement humain émettent un message très fort auprès des populations à 85% paysannes lassées de l'égoïsme des dirigeants et de ne pas voir leurs préoccupations immédiates prises en compte.

Il est par contre important de souligner que le parti Vert peut offrir une alternative réelle à la situation actuelle. Une victoire acquise démocratiquement de ce dernier, et cette victoire est possible, peut à titre de troisième voie ou NI-NI, mettre d'accord les deux factions rivales qui se haïssent.

Comment vous êtes implantés ?

Depuis la création du Parti Vert, il y a quatre ans, un énorme et vrai travail de terrain a été effectué pour opérer un maillage serré du territoire ; Le parti s'est construit alors patiemment, discrètement, sans médiatisation outrancière qui aurait fragilisé ses militants avec une stratégie de pénétration affirmée, sans aucune alliance, sans ralliements... Et surtout avec la seule immense foi de ses militants de pouvoir trouver dans la société civile malgache des gens qui n'ont qu'une seule ambition : participer à l'émergence de quelque chose de neuf et d'intègre. Un socle militant important a été constitué au fil des années dans les zones rurales avec près de 300 000 membres attestés. Les gens sont motivés, certains ont même parcouru 120 kms à pied pour assister à une réunion de notre candidate. Il faut que l'effort se concentre aujourd'hui sur les villes. Cette base militante est aujourd'hui notre force puisque nous pouvons présenter des candidats partout à Madagascar que ce soit pour les mairies ou la députation.

Quid de l'armée malgache qui a toujours joué un rôle important ?

Mon analyse est que l'armée semble éclatée avec une chaîne de commandement aujourd'hui délitée mais qui peut être remobilisée autour d'un projet et d'une vision. Je n'ai pas le sentiment que l'intégralité du corps militaire soit vérolé. Mais il est vrai que les militaires qui ont participé au coup d'Etat en 2009 et qui



en ont tiré bénéfices et avantages jusqu'à sont éminemment dangereux. Dans le pire des cas, on peut craindre une prise de pouvoir de ces officiers et sous-officiers qui sont derrière le régime Rajoelina.

La diplomatie française dans tout ça ?

L'erreur fondamentale de la diplomatie française a été de nier la réalité des forces en présence et en particulier l'audience réelle de l'ex-président Marc Ravalomanana. Je pense que sa chaîne d'information a été manipulée en beauté par des intérêts particuliers locaux qui ont vendu la révolution orange de Rajoelina comme une vraie révolution populaire face à un Ravalomanana présenté comme le pire des dictateurs. Un scénario stupide qui arrangeait la diplomatie française. Quatre ans après, ils ont l'air de réaliser avec stupéfaction que Rajoelina n'est pas le révolutionnaire romantique qu'ils avaient imaginé et que l'audience de Ravalomanana reste forte. D'ailleurs, si Andry Rajoelina s'est finalement présenté au dernier moment, malgré ses promesses et au mépris du règlement, c'est bien parce que Lalao Ravalomanana, épouse de Marc, soutenue par le parti TIM, risque de l'emporter. Et aujourd'hui, je reste convaincu que la diplomatie française est dans le brouillard, sans réelle compréhension des ressources politiques en jeu.

*Propos recueillis
par Raphaël De Benito*

La menace acridienne

Alors que la population malgache vit déjà à 84% sous le seuil de pauvreté, que 97% de la population gagnent moins de 7,8 euros par jour et par famille tandis que 82% touchent moins de 3,6 euros (Banque Mondiale), une invasion massive de criquets, avec des essaims de près de 15 km de long, a dévoré ce printemps toutes les cultures du sud-ouest de Madagascar. En février, le cyclone Haruna a créé les conditions d'humidité favorables à la prolifération des criquets dont la population a été estimée à 500 milliards d'individus. Le gouvernement avait déclaré l'état d'alerte dès novembre mais la majeure partie du budget du centre national anti-acridien part en salaires tandis que les fonds internationaux se font attendre (AFP, 7 mai).

Il a (osé) dire

« Madagascar ne pourra pas s'en sortir sans la France - l'un des seuls pays à s'y intéresser - et sans la Réunion, qui représente une porte sur l'Europe » (Clicanoo.re, 27 mai). Des mots prononcés, fin mai, par André Beaumont, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Madagascar et représentant d'Ubi-france à l'occasion de la foire internationale de Madagascar. A ce stade de bêtise, tout commentaire est superflu.

LA FRANCE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE

Nourrir les requins pour faire reculer

En dépit des effets d'annonce, le volet agricole et alimentaire de l'aide au développement française reste ancré dans une logique ultralibérale, au grand dam des ONG et pour le plus grand bonheur des entreprises.

Pascal Canfin, ministre délégué au Développement, était fier d'annoncer par communiqué, fin avril, que « l'Agence française de développement (l'AFD, la banque publique en charge de mettre en œuvre les projets de développement), s'engage à ne plus financer la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées. » Il l'affirme, cela est garanti par « la nouvelle stratégie de l'AFD en Afrique sub-saharienne en matière de sécurité alimentaire pour les trois prochaines années », et cette « nouvelle victoire sur les OGM (...) nous fait avancer un pas de plus pour faire de l'agence, une référence en matière de développement durable ». Grande victoire, en effet. Car à moins d'un retrait anticipé, l'AFD est toujours fortement impliquée dans la filière coton au Burkina Faso, notamment au travers du Projet de renforcement de la filière cotonnière burkinabè (PRFCB). Certes, l'agence semble avoir cédé en 2010 les dernières parts de la multinationale publique française Dagrís, rebaptisée Géocoton en 2008 à l'issue de sa

privatisation, qui chaperonne la plupart des sociétés cotonnières d'Afrique de l'Ouest. Mais elle n'a pas pour autant cessé d'accompagner techniquement, depuis son introduction expérimentale en 2003, le développement aujourd'hui massif du coton transgénique au Burkina Faso (*Billets d'Afrique* n°204, juillet-août 2011). Après Pascal Canfin qui annonce que l'AFD ne travaille plus avec les paradis fiscaux, sauf avec l'île Maurice (*Billets d'Afrique* n°225, juin 2013), Canfin Pascal annonce que l'AFD ne fait plus dans l'OGM, sauf avec Monsanto au Burkina ?

Fonds d'investissement AAF : OGM ou pas, vive l'agroindustrie !

Surtout, en vantant ce « pas de plus », le ministre du développement omet que l'AFD marche à reculons par rapport à la « durabilité » d'une agriculture qui s'opposerait au pillage et au saccage des ressources. L'agence, avec sa filiale Proparco dédiée à l'investissement privé, continue de soutenir la prédation de l'African Agriculture Fund (AAF), un fonds d'investissement dédié à l'agriculture sur le continent africain et dont le gestionnaire, Phatisa, est basé dans ce paradis fiscal notoire qu'est l'île Maurice (*Billets d'Afrique* n°220, janvier 2013). Créé à l'initiative de l'AFD, de la Banque africaine de développement et de la coopération espagnole, ce fonds inclut désormais plusieurs agences de développement ainsi que des investisseurs privés européens et américains. En trois ans, ont déjà été investis : dix millions de dollars dans l'entreprise

« mauricienne » Goldtree pour des milliers d'hectares de palmier à huile au Sierra Leone (*Billets d'Afrique* n°220, janvier 2013); 24 millions de dollars dans le numéro un zambien de l'élevage en batteries de poules pondeuses, Golden Lay Limited, qui domine 15% des parts du marché national et s'accroît sur le marché de la sous-région; 1,14 million de dollars dans l'entreprise camerounaise West End Farms pour produire du soja fourrager pour l'élevage de poules pondeuses. Surtout, via sa filiale Golden Oil Holdings Limited elle aussi enregistrée à l'île Maurice, l'AAF détient désormais indirectement 34,7% de Feronia, une firme canadienne qui contrôle déjà plus de 100 000 hectares dédiés au palmier à huile en république démocratique du Congo (RDC). Mais cela ne semble pas lui suffire : Feronia contrôle également 10 000 hectares de terres arables dans la région du Bas-Congo afin de produire des denrées alimentaires (riz, haricots, mil...), et annonce sur son site internet qu'elle compte porter sa surface de cultures alimentaires à 50 000 hectares d'ici dix ans. Une complicité d'accaparement des terres qui continue de faire pleinement partie de la stratégie de l'AFD.

Une stratégie claire comme de l'eau de source

Gilles Peltier, ancien patron de la Proparco, passé par la direction de Dagrís à partir de 2003, au moment même où le coton OGM faisait son entrée au Burkina, a représenté l'AFD au Conseil de surveillance de l'AFF de sa création, en 2010, jusqu'à juin 2012. Il est donc sûr de lui lorsqu'il avance que « 25% des investissements du fonds doivent être réalisés dans l'agriculture primaire, c'est-à-dire la production, puis dans les secteurs amont, la transformation des produits et les services aux filières : vous évitez ainsi tous risques de dérives vers des cibles ne contribuant pas directement à la sécurité alimentaire. (...) Le fonds n'intervient que pour les cultures destinées à l'alimentation domestique ou aux exportations régionales ou sous-régionales » (Ecofin, 15 mars 2013). Tout dépend ce qu'on appelle « dérives » et

Après un an d'action ministérielle, le bilan de Pascal Canfin comme ministre délégué chargé du développement est en trompe-l'œil. Le périmètre de son ministère, sous la tutelle du Quai d'Orsay, et son poids politique au sein du gouvernement rendent difficile un réel changement d'orientation.



la faim ?

« cultures » : le dernier investissement concerne le secteur de... l'eau minérale ! L'AAF a en effet pris fin janvier une participation d'un montant inconnu dans Continental Beverage Company, la filiale ivoirienne du groupe Teylium qui commercialise depuis 2006 l'eau minérale « Olgane », pour le confort des Ivoiriens les plus argentés et des expatriés. Le marché d'exploitation de la nappe phréatique de Bonoua, où est puisée cette eau, avait été accordé de gré à gré par l'ancienne première dame Simone Gbagbo, originaire de la région, puis temporairement remis en cause par le nouveau gouvernement ivoirien (*Lettre du Continent*, 22 septembre 2011), après le coup de force d'Allassane Ouattara. L'investissement d'AAF indique que tout est rentré dans l'ordre, et interroge sur la façon qu'a l'AFD de soutenir le secteur agricole en Afrique. Créé en 2001 par l'homme d'affaires sénégalais Habib Yérim Sow, dont il est l'unique actionnaire, le holding Teylium est lui aussi enregistré à Maurice, dirigé depuis Genève, administré par l'avocat et conseiller fiscal français Philippe Ledesma et l'homme d'affaires mauricien José Poncini, et pèserait dans les 220 millions d'euros (*Jeune Afrique*, 22 février 2011). Nourrir les requins pour faire reculer la faim ?

Nouvelle Alliance et vieilles lunes

Au-delà même des investissements douteux cautionnés par l'AFD, la France maintient officiellement l'approche néolibérale la plus absurde et criminelle qui soit, au travers de la « Nouvelle Alliance ». Impulsée par Barack Obama en mai 2012, et officiellement lancée en juin 2012 par le G8 et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), la « Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique » est un boulevard pour les investisseurs financiers et les multinationales de l'agroalimentaire, abrité derrière un objectif généreux de sortir cinquante millions de personnes de la pauvreté en Afrique subsaharienne d'ici à dix ans. Sur le même principe que le Millennium Challenge Corporation, lancé en son temps par G.W. Bush pour allier aides publiques des Etats-Unis et investissements privés dans une logique d'ultra-libéralisation des économies des pays « bénéficiaires », cette « nouvelle alliance » est surtout conçue comme un cadre



L'agence française de développement, avec sa filiale Proparco soutient l'African Agriculture Fund (AAF), un fonds d'investissement dédié à l'agriculture sur le continent africain est géré par Phatisa, Via sa filiale Golden Oil Holdings Limited, l'AAF détient indirectement 34,7% de Feronia, une firme canadienne qui contrôle déjà plus de 100 000 hectares dédiés au palmier à huile en république démocratique du Congo (RDC).

destiné à favoriser l'investissement privé en Afrique subsaharienne. Les Etats membres du G8 s'engagent en effet à coordonner leurs efforts d'investissements publics pour favoriser la concrétisation d'investissements privés envisagés par des entreprises partenaires... et les Etats cibles (un terme qui convient mieux que « bénéficiaires ») sont invités à aménager leur législation pour favoriser ces investissements, dans la droite ligne des recommandations habituelles de la Banque mondiale. En 2012, six pays étaient concernés : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique et la Tanzanie. Et près d'une centaine d'entreprises nationales et internationales s'étaient déjà empressées d'émarger aux différents « cadres de coopération » conçus pour chaque pays, dont les mastodontes de l'agroalimentaire et les semenciers promoteurs d'OGM : Yara International ASA au Burkina Faso, Cargill en Côte d'Ivoire, Monsanto en Tanzanie...

Nouvelle alliance et vieille Françafrique

Comme chaque pays du G8 a en charge l'effort de « coordination » pour un pays cible, la France coordonne la Nouvelle alliance pour... le Burkina Faso, où la révolution agricole passe justement par le coton OGM, depuis dix ans. Interrogé par l'ONG française CCFD-terre solidaire, le ministre Pascal Canfin avait tenu à se démarquer de cette initiative, en amont du dernier sommet du G8 : « *La vision défendue par certains acteurs de cette Alliance, en particulier les grandes entreprises de l'agroalimentaire n'est pas*

la nôtre », lui souhaitant plutôt « *infléchir ses orientations dans un sens autre que l'agrobusiness, la monoculture et l'exportation* » (*Faim et Développement Magazine*, mai 2013). Ses protestations ne pèseraient-elles pas plus lourd que celles d'une cinquantaine de réseaux et d'organisations de la société civile africaine, cosignataires d'une déclaration demandant « *à qui profite la modernisation de l'agriculture africaine ?* » et exhortant à changer de logique ? Lors du sommet de juin dernier, à Lough (Irlande du Nord), le G8 a effet décidé d'étendre cette alliance au Bénin, au Malawi et au Nigéria. Quelle inflexion !

Quant aux entreprises hexagonales, elles ont évidemment saisi la balle au bond dès l'année dernière, notamment dans les pays francophones : Cémoi, Compagnie fruitière, Danone, Louis Dreyfus, Groupe Mimran, Groupe CIC, émargent ainsi aux différents cadres de coopération déjà signés pour les six premiers pays. Comme le dénoncent cinq ONG françaises, elles sont ainsi « *aux premières loges, et constituent le premier contingent d'entreprises internationales impliquées dans la Nouvelle Alliance, [qui s'inscrit] dans la continuité de cette diplomatie économique lancée en tant que « priorité » par le ministre des Affaires étrangères à l'occasion de la conférence des ambassadeurs d'août 2012 et portée depuis par François Hollande et l'ensemble du gouvernement* ». Y compris Pascal Canfin, il faut croire.

Alice Primo et Yanis Thomas

Victoire de courte durée sur le front du palmier à huile

Nous évoquions dans notre dernier numéro le gel, pour des faits de corruption, du projet de création d'une plantation de palmiers à huile sur une concession de 73 000 ha par la société Herakles Farms, obtenu de haute lutte par des ONG camerounaises. Mais à peine quelques jours après ce mini-séisme dans le gotha agroindustriel africain, le ministre des Forêts et de la Faune a écrit à la filiale camerounaise de la multinationale pour lever sa propre suspension d'autorisation d'abattage des arbres, sans même expliquer ce revirement. Selon un de ses proches collaborateurs cité par l'AFP, «le ministre a été sommé de réécrire à la société américaine pour revenir sur sa décision. C'était lors d'une réunion restreinte (au Premier ministère)». Ce ministre avait visiblement oublié qu'au Cameroun, l'arbitraire politique se doit de ne jamais remettre en cause les intérêts de l'échelon hiérarchique supérieur : s'il y a eu corruption, ça a pu être à un niveau plus haut que le sien...

Bolloré contraint à mettre de l'huile ?

Le 3 juin, le Point de contact national (PCN) français de l'OCDE a rendu son

rapport suite à sa saisine fin 2010 par quatre ONG camerounaises, allemandes et française (Sherpa), qui dénonçaient des manquements du groupe Bolloré aux « principes directeurs » de l'OCDE dans les plantations de palmiers à huile de la société camerounaise Socapalm, dont il est un actionnaire certes minoritaire mais très influent. Les « principes directeurs » sont les règles non coercitives que cette organisation internationale édicte à destination des multinationales. Bolloré n'a donc aucune sanction à craindre, mais une mauvaise publicité au cas où il n'arriverait pas à retourner cette procédure à son avantage pour essayer de faire croire que tout va pour le mieux dans les plantations qu'il contrôle. De fait, le PCN conclut suite à l'examen des éléments rapportés par les ONG que « les activités de la SOCAPALM ont contrevenu à certains principes directeurs relevant des chapitres sur les principes généraux, l'emploi et les relations professionnelles et l'environnement » et que les holdings qui la contrôlent et le groupe Bolloré « ne respectent pas certaines recommandations de l'OCDE en matière de publication d'informations ».

Derrière ce langage diplomatique suinte la confirmation d'une partie des accusations des ONG... On imagine les grincements de dents chez Bolloré,

mais on est loin d'un procès. Car l'étape suivante, c'est l'engagement du groupe à mettre en œuvre un « plan d'action » élaboré en lien avec les ONG, et la recherche d'une autre ONG agréée par les deux parties pour en assurer le suivi. Ce qui veut dire, pour les travailleurs et riverains victimes de la Socapalm, prendre leur mal en patience...

Des riverains de la Socapalm, justement, se sont invités au siège du groupe le jour de son assemblée générale, le 5 juin, avec des représentants des riverains d'autres plantations que Bolloré contrôle partiellement en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Face à ces militants de collectifs de quatre pays, coordonnés avec le soutien de l'association ReAct (Réseaux pour l'action collective transnationale) pour agir simultanément dans leur pays respectif, Vincent Bolloré a dû venir lui-même réceptionner une lettre de griefs rédigée en des termes bien moins diplomatiques (consultable sur www.projet-react.org). Ce qui ne l'a pas empêché de se montrer ironique en accueillant les protestataires avec une phrase qui en dit long : « C'est moi le méchant ? »

Ecrire à

Billets d'Afrique et d'ailleurs

bda@survie.org

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

• France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros

• Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner. P.Caminade

Ils ont participé à ce numéro : J.Beurk, F.C, B.Schmidt, Y.Thomas.

Abonnements : David Dousseau

Association Survie

107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : juillet-août 013-ISSN 2115-

6336 Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros

(Étranger: 30 euros) € personne à faible revenu: 20 euros €